Image not found or type unknown

Echanges biens en indivisions

Par **Fanny FOUC**, le **12/10/2017** à **12:22**

Bonjour,
Nous sommes 2 couples possédant 2 biens en indivisions. Nous aimerions que chaque bien aille à un couple de sorte que chaque couple possède un bien entier.

Les 2 biens ont la même valeur.

Sommes-nous obligé de procéder à un échange? Nous n'avons pas beaucoup de budget et aimerions minimiser les frais liés à cette échange (nous sommes conscients qu'il y en aura toujours!).

Merci de votre aide,

Par **youris**, le **12/10/2017** à **13:48**

bonjour,
s'agissant de biens immobiliers, vous êtes obligés de faire la mutation immobilière donc de passer par un notaire.
il s'agit en fait d'une double cession qui peut se faire par un seul acte devant le notaire.
cette situation est évoquée par les articles L124-3 et suivants du code rural.
salutations

Par **Fanny FOUC**, le **12/10/2017** à **14:37**

Bonjour, merci de votre aide.

Pour une double cession comme celle-là, les frais de notaire sont calculés en fonction de la valeur du bien, c'est bien ça?
Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés